



« Génération Campus » plus que des logements ?

Nous cherchons à ce que les résidents de nos logements vivent une véritable expérience parallèle à celle de leurs études... C'est une approche bien différente de celle du reste du marché. « Génération Campus » s'apparente à une communauté, une manière de (bien) vivre.

Les piliers de Génération Campus ?

Notre priorité est de concevoir des logements et des espaces de vie à la fois confortables, chaleureux, durables et fonctionnels.

La multiculturalité et la cohabitation de profils différents sont également des valeurs qui nous tiennent à cœur.

D'un point de vue plus géographique, nous mettons un point d'honneur à être localisés de manière hyper stratégique par rapport aux campus, aux hautes écoles, aux « lieux de vie »* (commerces, centres sportifs, salles de spectacles, cinémas,...), sans oublier les transports en commun.

****N'hésitez pas à demander des informations aux conseillers pour connaître tout ce qui se trouve à proximité de votre résidence.***

Les prix ?

Génération Campus c'est une offre adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

Pour y répondre, nous proposons deux types d'offres : CAMPUS BUDGET ou CAMPUS LIFE. Nous essayons de proposer la solution la plus adaptée à chaque profil.

Concernant notre offre CAMPUS LIFE, le rapport qualité/prix de nos résidences reste très compétitif, compte tenu des nombreux services inclus, bien souvent payants (ou absents) chez nos concurrents.

Et la sécurité ?

Nos logements sont hautement sécurisés.

Toutes nos résidences sont équipées de caméras de surveillance et personne n'y accède sans un badge électronique.

La sécurité incendie fait, par ailleurs, l'objet de toute notre attention dans la conception de chacun de nos immeubles.

Où trouver les résidences « Génération Campus » ?

Nos résidences se trouvent sur les campus de Louvain-la-Neuve, Woluwe-St-Lambert, Liège, Namur et Anderlecht.

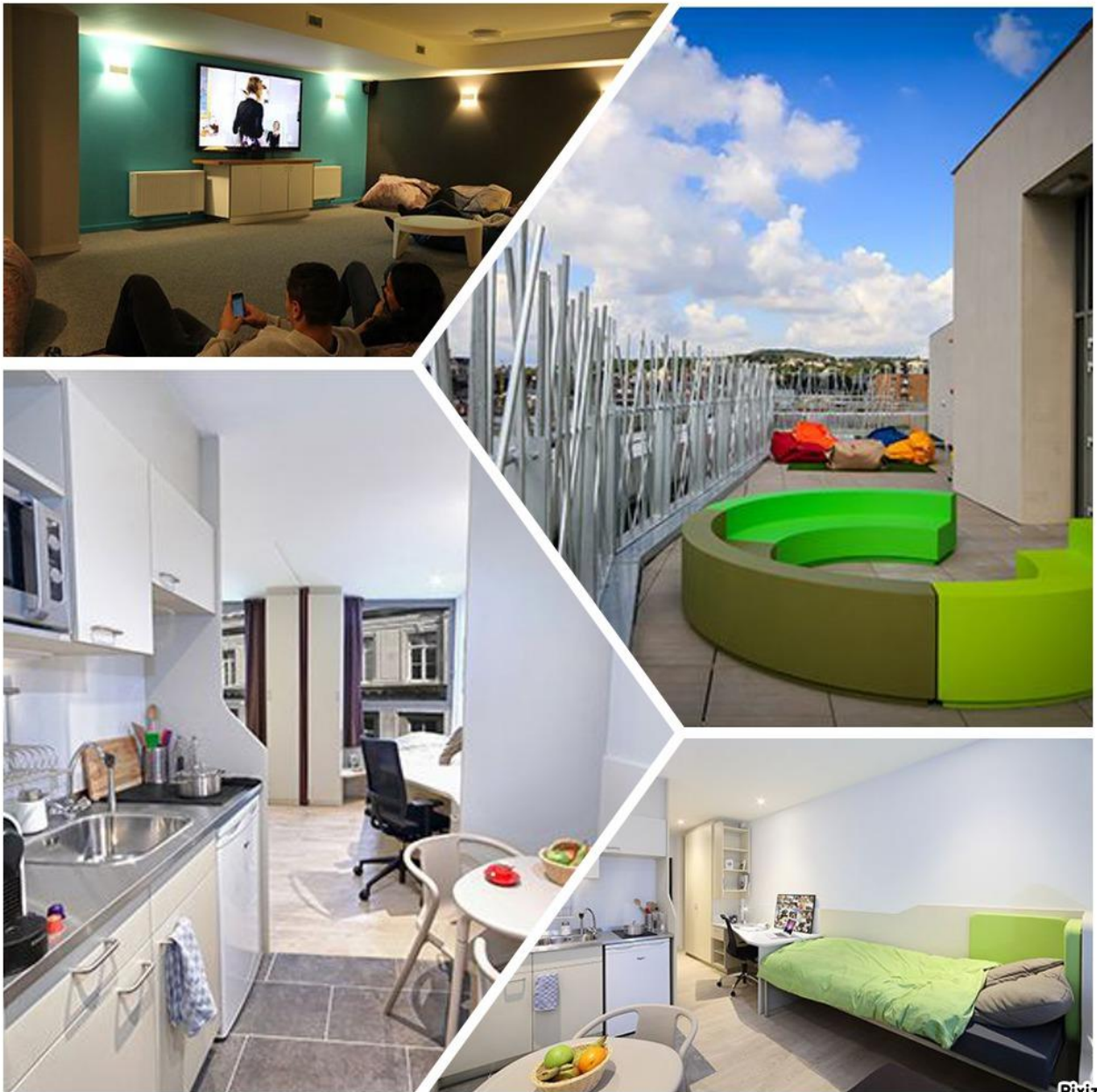
	Campus BUDGET	Campus LIFE
Louvain-la-Neuve	X	X
Woluwe-st-Lambert	X	
Liège		X
Namur		X
Anderlecht		X

Nos équipes sont là pour écouter vos questions, vous orienter au mieux, vous conseiller... Un an dans un logement peut être très long si on fait le mauvais choix...

Alors n'hésitez pas, nous sommes là pour ça !



GÉNÉRATION
CAMPUS *Liège.*



ENVIRONNEMENT

Première destination touristique de Wallonie, la ville de Liège recèle une multitude de richesses à découvrir.

Avec La Meuse qui la traverse du sud au nord, les collines abruptes et boisées qui l'entourent et son relief marqué, les perspectives originales ne manquent pas. Cet environnement lui confère un charme étonnant.

Surnommée la "cité ardente", Liège est réputée comme **l'une des villes les plus chaleureuses de Belgique**.

Sa population, particulièrement accueillante, n'y est pas pour rien et participe activement à l'entretien d'un folklore très présent.

En plus de quartiers particulièrement animés, Liège jouit d'une **vie culturelle et artistique** intense, d'un **patrimoine architectural** considérable, d'une **activité nocturne** réputée et d'**innombrables café/restaurants**.

Mais Liège est avant tout une **ville estudiantine par excellence**, avec plus de 40.000 étudiants fréquentant l'Université et les hautes écoles ce qui lui permet de revendiquer son statut de ville jeune, vivante et dynamique !

PROCEDURE LOCATION (LIEGE)

A. Déroulement signature du bail

1) Documents à avoir sur soi :

- Carte d'identité/passeport
- Carte d'étudiant/attestation d'inscription à l'Ulg ou à une école supérieure du site pour l'année académique concernée

2) Montants à régler le jour de la signature :

- Garantie locative
- Taxe communale de séjour
- Frais d'état des lieux entrée/sortie (réalisés par un expert)
- Signal internet (charge annuelle)

REMARQUE: L'agence n'accepte **aucun paiement en espèces !**

Seuls les virements seront autorisés (copie de la preuve lors de la signature), ou les cartes Mister Cash/Bancontact, Visa et Mastercard avec 1% de frais de majoration

3) Documents à signer :

- Le **Contrat de bail**
- Les **Conditions Générales** (à lire préalablement)
- Le **Contrat de cautionnement** à compléter préalablement, imprimer et faire signer par le ou les garants accompagné d'une preuve de solvabilité (copie des 3 dernières fiches de salaire du garant ou un AER ou toutes autres preuves de solvabilité) et d'une copie de la carte d'identité du garant.

REMARQUE: Les mineurs d'âge seront accompagnés d'un parent le jour de la signature.

Si l'occupant est mineur d'âge au moment de la signature du contrat de bail, il ne peut pas être titulaire du bail. Le titulaire doit être un parent qui doit nous fournir une preuve de solvabilité. (copie de ses 3 dernières fiches de salaire)

Si l'occupant est majeur d'âge au moment de la signature du contrat de bail, il est le titulaire du bail (fiche signalétique – 1 seule page à remplir). Dans ce cas, le contrat de cautionnement doit être rempli par la personne qui se porte garante (parent ou autre) et accompagné d'une preuve de solvabilité et d'une carte d'identité du garant.

B. Conditions de résiliation

En ce qui concerne les conditions générales, nous attirons particulièrement votre attention sur le point consacré aux conditions de résiliation (page 3, point 11). A lire attentivement !

CONDITIONS DE RESILIATION SPECIALES !

Valables pour tous les étudiants qui seront amenés à résilier leur contrat de bail parce qu'ils n'auront pas été repris suite au tirage au sort ou qu'ils n'auront pas réussi l'examen d'entrée à l'Université/Haute école et ce, pour autant qu'ils en fourniront la preuve au plus tard le 01/10/2017.

Uniquement dans les conditions reprises ci-dessus, l'indemnité de dédit de 2 mois de loyer hors charges prévue par les conditions générales sera réduite à un montant forfaitaire de 250 €. Toutefois, le préavis restera d'application.

C. Abonnement individuel

Sauf stipulation contraire sur le bail, les abonnements individuels tels qu'électricité, gaz, TV, Internet et téléphone ne sont pas inclus dans les charges. Ces abonnements doivent être souscrits par le preneur.

D. Assurance

Le bailleur couvre la responsabilité locative par une « assurance incendie et risques locatifs ». Sauf stipulation contraire, le contenu de votre logement (effets personnels) n'est pas couvert par cette assurance. Pour couvrir vos effets personnels, veuillez vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance.

E. Frais divers et garanties*

	SINGLE	DOUBLE	TWIN
Garantie locative	600€	600€	600€
Taxe communale	100€**	100€**	100€**
Frais état des lieux	91€	91€	91€
	Quote-part du locataire sur l'état des lieux d'entrée et de sortie par un expert. (à la signature d'un nouveau contrat ou lors d'un changement de logement)		
Forfait internet annuel	120€	120€	120€

**Prix 2017-2018, donnés à titre indicatif. La présente ne constitue pas une offre de notre part mais une information. Nous ne sommes tenus que par un contrat dûment signé par nos soins.*

*** Montant forfaitaire (par studio) pour la durée du contrat.*